



## **Déclaration liminaire FSU**

F3SCT 4 juin 2026

*Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée,*

Notre instance est particulièrement concernée par la thématique des conditions de travail puisque le pays vient de traverser un épisode de chaleur particulièrement précoce. Alors que les fiches SST concernant le risque lié aux ambiances thermique a grimpé à l'image des thermomètres, les mesures ont été une fois encore, insuffisantes face à l'enjeu.

Nous tenons à rappeler que depuis le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025, dès le déclenchement des vigilances, des mesures de prévention adaptées doivent être mises en oeuvre par l'employeur, notamment l'adaptation de l'organisation du travail, des locaux et des horaires ; la mise en oeuvre de moyens techniques pour réduire le rayonnement solaire ; la mise à disposition d'eau potable fraîche et d'équipements de protection individuelle ou encore l'information et la formation adéquates des personnels. Ces règles du Code du travail s'appliquent à l'Éducation Nationale. Si aucune modalité d'aménagement ne permet l'accueil des personnels et des élèves en toute sécurité, la question de la fermeture de l'établissement doit être posée. D'ailleurs, l'INRS stipule "*La réglementation ne prévoit pas de température à partir de laquelle il convient d'agir en prévention, ou bien, au-delà de laquelle il serait interdit de travailler. Toutefois, les valeurs de 30 °C pour une activité sédentaire et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique peuvent être utilisées comme repères pour agir en prévention.*" Malgré le fait que cette situation se présente chaque fin d'année scolaire, les mesures ne sont ni systématiques, claires et anticipées. Le Ministère a envoyé une quarantaine de pages de préconisations destinées aux Chefs d'Établissements alors que la majorité des établissements ne disposaient ni d'assez de ventilateurs ni même de bouteilles d'eau. Un protocole simple avec des outils dédiés doit être mis en place. Cela fait pourtant plusieurs années que la FSU interpelle le ministère de l'Éducation nationale pour sortir du bricolage institutionnalisé qui fait office de plan canicule. Les recommandations de bon sens ne sont ni opérationnelles, ni suffisantes et le bâti scolaire est largement inadapté. Les visites de la F3SCT sur le terrain l'ont encore confirmé comme l'école primaire de Beaune-la-Rolande.

Dans le même temps, le chantier de la santé mentale ne cesse de s'élargir dans nos professions et interroge fortement l'efficacité de notre instance. L'exemple du collège Montjoie est emblématique à cet égard. Suivie par les camarades du SNES-FSU depuis 2022, la gravité des risques psycho-sociaux s'est développée et généralisée à tous les personnels de l'établissement et cela malgré les nombreuses fiches remplies, les témoignages écrits, le signalement d'accidents quotidiens effectués lors des instances. Un rapport très fourni avait même été adressé au rectorat en juin 2024 qui exposait factuellement les formes et conséquences du management toxique qui s'exerçait dans ce collège. C'est pourquoi, nous avons déposé une alerte auprès du rectorat et de la DASEN.

Cela s'illustre également par le nombre saisissant de fiches SST en lien avec les risques psycho-sociaux. En effet, ceux-ci représentent la très grande majorité du registre soit 75%. A l'issue de cette première année d'usage de l'outil RSST dématérialisé, nous sommes bien conscients que l'accès numérique a facilité le remplissage des fiches, ce qui était aussi son but, mais ce ne doit pas être l'argument utilisé par le Ministère de l'Education Nationale ou ses représentants pour les remettre en question ou les négliger. Tout se passe comme si les risques psychosociaux restaient un sujet tabou et agaçant pour l'Institution bien en peine de les traiter et de les régler.

Concernant les fiches renseignées par les AESH, la FSU réaffirme qu'un traitement concret et attentif des fiches doit être réalisé. Il n'est pas acceptable que ces fiches soient sous-considérées à l'image même de la profession.

Nous sollicitons une nouvelle fois, auprès de l'administration la nécessité d'avoir un bilan complet des faits établissements avec une typologie précise afin d'analyser les risques au sein de la F3SCT.

Enfin, nous vous alertons concernant des situations alarmantes et violentes dans les écoles suivantes :

- Châtillon Coligny (agression physique d'une collègue)
- Pauline Kergomard (conflit interpersonnel avec la direction de l'école)
- Bénédicte Maréchal (parent violent)
- Louis Aragon SJDR (élève perturbateur)

Nous attendons de l'Institution des réponses et des actes concrets face à de telles dégradations des conditions de travail.